

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO AU FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE

Présentée par Monsieur

Georges WEMBI LOAMBO

Ministre du Plan et Suivi de la révolution de modernité

New-York, Juillet 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du bureau,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégations,

C'est un privilège et un grand honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de cette session du forum politique de haut niveau placé sous les auspices de la Commission Economique et Sociale des Nations Unies, sur un thème combien capital et qui se trouve au centre des enjeux actuels, à savoir : **« s'assurer de ne laisser personne pour compte ».**

Avant toute chose, j'aimerais joindre ma voix à celles de ceux qui m'ont précédé pour vous présenter, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de votre bureau, mes sincères félicitations pour le choix porté sur votre personne pour la conduite de cette session.

Monsieur le Président, la République Démocratique du Congo est résolument engagée dans la mise en œuvre des ODD. Tenant compte des leçons apprises à l'issue de la mise en œuvre des OMD, notre pays a pris l'option d'intégrer les ODD dans le plan de développement du pays. A cet effet, il sied d'indiquer que sous le leadership de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, le gouvernement a élaboré un Plan national stratégique de développement, reflet d'une vision et d'un cadre stratégique pour affronter les défis du développement à l'horizon 2050. Ce plan de développement à long terme engage le pays dans un processus qui vise à faire progresser la République Démocratique du Congo au niveau des pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2021, en s'appuyant sur la transformation de l'agriculture, de pays émergent en 2030, grâce à une industrialisation intensive et de pays développé en 2050 par l'avènement d'une société de connaissances qui privilégie une trajectoire sobre en carbone à l'horizon 2100, tout en identifiant les principales stratégies à mettre en œuvre aussi bien dans le court que dans le moyen et le long terme. Ce processus est compatible avec la nécessité de répondre aux besoins sociaux immédiats des populations, d'assurer la transformation structurelle de l'économie par l'acquisition des connaissances et des technologies pour générer les innovations nécessaires qui sont considérées à juste titre comme les véritables piliers de tout processus de développement.

Ce plan, qui prend en compte les questions relatives au changement climatique vu l'implication de la RDC dans l'accord de Paris, sera opérationnalisé à travers des plans quinquennaux, dont le premier concerne la période 2017-2021.

Dans cette perspective, le gouvernement a lancé la mise en œuvre des ODD dès l'année 2016 à travers l'élaboration des actions prioritaires inscrites dans le Budget de l'Etat pour l'exercice 2017 en cours d'élaboration.

Mesdames et Messieurs, pour garantir l'implication de toutes les parties prenantes (ministères sectoriels, les partenaires au développement, la société civile, le secteur privé et les acteurs des Entités provinciales et locales) dans le processus de planification du développement visant la prise en compte des ODD, notre pays a mené des actions de sensibilisation et de vulgarisation des nouveaux objectifs du Développement Durable depuis le début de l'année en cours.

La sensibilisation des acteurs tant au niveau national que provincial ainsi que l'inclusion de toutes les parties prenantes ont permis de mieux intégrer les ODD et de prendre en compte les priorités africaines inscrites dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dans le cadre du nouveau plan national du développement de la RDC.

Mesdames et Messieurs, le caractère inclusif de notre plan de développement s'étend aussi au niveau du dispositif du suivi de sa mise en œuvre. A ce sujet, nous avons élaboré un guide de suivi et évaluation qui inclut un dispositif comprenant un niveau politique et un niveau technique.

La vision de développement à long terme étant dictée par le Président de la République, le niveau politique de suivi de la mise en œuvre du PNSD sera piloté par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre. L'instance technique est présidée par le Ministre en charge du Plan. Cette deuxième instance a deux niveaux : le niveau national et le niveau provincial.

Pour renforcer le suivi de la mise en œuvre des ODD en RDC, le gouvernement a mis en place une structure dénommée « Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) », dont l'une des missions est d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des 17 objectifs du Développement Durable.

Depuis le mois d'avril 2016, le gouvernement a lancé l'exercice de la contextualisation des ODD. A cet effet, une formation sur l'analyse rapide intégrée (RIA) a été organisée en faveur des cadres nationaux, de la société civile, des représentants du monde scientifique, des acteurs du secteur privé. Cette nouvelle méthodologie permet à la RDC d'assurer la contextualisation et la priorisation des ODD dans son plan national de développement.

Pour cibler les actions à mettre en œuvre en rapport avec les ODD, la RDC a exploité les éléments de son dernier rapport d'évaluation des OMD afin d'identifier dans un premier temps, les actions inachevées à reconduire et ensuite, à définir les nouvelles actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan quinquennal 2017-2021. Les indicateurs de suivi des ODD ont été ainsi élaborés au regard des cibles visées.

Le principe de base de ne laisser personne pour compte, nous offre l'opportunité d'ajuster notre action commune en faveur du développement de nos populations respectives. Cet ajustement a consisté pour nous à veiller à ce que les défis en matière de gestion et de satisfaction des besoins essentiels des populations soient suffisamment prises en compte dans toutes les interventions de développement à mener afin de parvenir réellement à la réduction de la pauvreté.

Ces actions concernent notamment la construction des infrastructures de transport pour permettre d'évacuer la production agricole, minière et favoriser la mobilité des personnes et de leurs biens. Il sied également de relever la priorité à accorder à l'amélioration du capital humain prenant en compte la problématique du dividende démographique qui requiert une étroite collaboration entre divers acteurs de développement tant au niveau national qu'international, dans la mesure où sa réalisation exige la conjugaison des efforts dans la maîtrise de la croissance démographique en vue de garantir une croissance économique soutenue. Dans ce cadre, la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes et des femmes en termes d'éducation, de la santé et de l'emploi qui constituent une priorité pour notre pays, figure parmi les priorités. C'est la raison pour laquelle le gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie focalisée sur la création d'une société de connaissances (savoir-faire et savoir-être) en améliorant la qualité de l'éducation, de la formation en cours d'emploi, et de la recherche scientifique.

A ce sujet, une attention particulière sera portée sur l'amélioration de l'outil statistique, élément important à toutes études et évaluations du développement.

Monsieur le Président,

Distingués invités

Je tiens à indiquer que la RDC s'engage à respecter ses engagements internationaux auxquels elle a souscrit, notamment la ratification de trois conventions de Rio portant respectivement sur la lutte contre le changement climatique, la conservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification.

La signature, le 22 Avril 2016, à New York, par Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, de l'Accord de Paris sur le climat, montre à suffisance la volonté politique de mon pays d'ouvrir la voie vers la ratification de cet Accord international sur le climat.

A présent, je voudrais terminer mon propos de ce jour en rappelant que pour une mise en œuvre efficace des ODD, il est important d'accorder une attention non limitative, mais particulière aux questions suivantes :

- Primo : l'assouplissement des conditionnalités des bailleurs de fonds ;
- Secundo : le renforcement du système statistique national afin de permettre disposer des données actualisées pour la conception, le suivi et l'évaluation des programmes de développement ainsi que de réaliser le recensement général de la population et de l'habitat, du reste nécessaire pour bien prendre en compte les défis actuels de la démographie en Afrique ;
- Tertio : la diversification des sources de financement afin de garantir une meilleure mise en œuvre des ODD.

Je vous remercie pour votre aimable attention.